

Ce challenge a été créé par le Comité Régional.

Article 1 : OBJET ET BUT DU CHALLENGE

Ce challenge a pour but de promouvoir le cyclisme féminin tant par la détection de jeunes talents que par la confrontation des meilleurs éléments appartenant à diverses régions.

Le challenge Poitou-Charentes est ouvert à toutes les catégories des licenciées FFC.

Article 2 : CATEGORIES DES PARTICIPANTES

Ce challenge est ouvert : aux Minimes et Cadettes d'une part,
aux Juniors, Espoirs, Seniors et Pass'cyclisme d'autre part.

Deux classements distincts sont établis.

Article 3 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES EPREUVES

Ce challenge comporte au moins une épreuve dans chaque département de notre région (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne).

1^{ère} manche : Dimanche 26 mars 2017 - FRANCOIS (79)

- Epreuve Minimes - Cadettes
- Epreuve Juniors - Seniors

2^{ème} manche : Samedi 06 mai 2017 - CHASSENEUIL (16)

- Epreuve Minimes pour les Minimes - Cadettes
- Epreuve Cadets pour les Juniors - Seniors

3^{ème} manche : Jeudi 13 juillet 2017 à ST JEAN D'ANGELY (17)

- Epreuve Minimes - Cadettes

Vendredi 14 juillet 2017 - LA DEUX-SEVRIENNE (79)

- Epreuve Juniors - Seniors

4^{ème} manche : Samedi 16 septembre 2017 à SAINT SAUVEUR (86)

- CLM Minimes et Cadettes avec les Minimes garçons
- Juniors - Seniors dans la catégorie Dames

Article 4 : PARTICIPATION

La participation est obligatoire pour toutes les féminines de notre région, à l'exception d'une éventuelle sélection régionale ou nationale, en cas d'abstention, les coureurs devront respecter l'interdiction de courir ce jour-là.

Article 5 : BAREME DES POINTS

L'attribution des points sera la suivante pour les 2 catégories :

| | | | | |
|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| 1° : 50 pts | 4° : 36 pts | 7° : 26 pts | 10° : 20 pts | 13° : 17 pts |
| 2° : 45 pts | 5° : 32 pts | 8° : 24 pts | 11° : 19 pts | 14° : 16 pts |
| 3° : 40 pts | 6° : 29 pts | 9° : 22 pts | 12° : 18 pts | 15° : 15 pts |

10 points pour toutes les suivantes qui termineront l'épreuve.

Un bonus de 30 points sera attribué à celles qui disputeront toutes les manches du challenge.

Points de compensation :

En cas de sélection régionale ou nationale le jour d'une épreuve, il sera attribué 30 points à chaque athlète concernée.

Classements :

Les résultats devront être adressés au Comité Régional très lisiblement et comporteront au moins tous les coureurs ayant terminé l'épreuve.

Les classements seront établis à l'issue de chaque épreuve, en cas d'ex-æquo, la place de la manche du jour sera prise en considération.

En cas d'ex-æquo au classement général, ce sera le nombre de meilleures places obtenues.

Article 6 : RECOMPENSES

Les leaders des 2 classements catégorie minimales / cadettes et catégorie juniors / espoirs / seniors / pass-cyclistes recevront un maillot distinctif, qu'elles devront porter lors des épreuves inscrites au challenge.

A la fin de la saison, après les classements généraux des 2 catégories ci-dessus, 8 filles seront récompensées.

L'absence du coureur cette journée là, entraînera la suppression de sa récompense.

Dotations des classements du challenge :

1^{ère} minime : bon d'achat de 60 €

2^{ème} minime : bon d'achat de 40 €

3^{ème} minime : bon d'achat de 20 €

1^{ère} cadette : bon d'achat de 60 €

2^{ème} cadette : bon d'achat de 40 €

3^{ème} cadette : bon d'achat de 20 €

1^{ère} junior : bon d'achat de 100 €

2^{ème} junior : bon d'achat de 80 €

3^{ème} junior : bon d'achat de 60 €

1^{ère} senior : bon d'achat de 100 €

2^{ème} senior : bon d'achat de 80 €

3^{ème} senior : bon d'achat de 60 €

Article 7 : REGLEMENTATION

Toutes les épreuves du challenge seront courues sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Toutes les réclamations non-conformes seront rejetées, les litiges seront tranchés par les membres de la Commission Régionale Dames du Poitou-Charentes.